

AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-09-DE
Reçu le 19/11/2018



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09 – ANACR (ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE) : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Séance Publique Ordinaire du 12 NOVEMBRE 2018
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : M. Claude CALIMAR à Monsieur le Maire, Mme Joëlle HENON-DECOUARD à Mme Yvette RODA, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Guy PUJALTE, M. Stéfan VOISIN à Mme Christiane VALLON, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI, Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 18

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Arzu BAS-PANIZZI

Date de convocation de séance : 6 novembre 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-09-DE
Reçu le 19/11/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

IX - ANACR (ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE) : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur Stéphane EMSELLEM, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Vous serez appelés à vous prononcer sur l'octroi d'une subvention à destination de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance), dont le Président est Monsieur MARCHESSOU, qui demande de le soutenir et de l'accompagner dans les diverses actions qu'il met en œuvre dans le cadre du devoir de mémoire et notamment auprès des jeunes écoliers et collégiens de nos communes.

Cette aide pourrait s'élever à 500 € et sera prélevée à l'article 6574. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'ANACR,
- Dit que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018 et sera prélevée à l'article 6574.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

